

**DELIBERATION N° 3 / 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Réunion du 30 novembre 2006**

**Le conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le
30 novembre 2006 à 15h**

Etaient présents :

M. Philippe ETIENNE, Mme Marie-Christine SARAGOSSE, M. Robert MOULIE, Mme Françoise LE BIHAN,
M. Michel VANDEPOORTER, M. Gilles FAVRET, M. Philippe DECOUAI, M. Erik LINQUIER, Mme Monique BEN
GUIGA, M. Jean OURADOU, M. Jean-Pierre BAYLE, M. André FERRAND, M. François DENIS,
M. Abdelouhab BOUKOURAYCH, M. Michel BOUDOUX, M. Didier PEREME, M. Roger FERRARI, M. Patrick
SOLDAT, M. François TURLAN.

*En application de l'article 4 du décret n°2003-1288 du 23 décembre 2003, M. François PERRET, M. Roland
DEBBASCH empêchés, ont donné procuration à Monsieur Philippe ETIENNE.
M. Hubert RENIE, empêché, a donné procuration à M. Robert MOULIE.*

Voix consultatives : Mme Maryse BOSSIÈRE, M. Didier COULOMBEL, M. Jean SARREO.

POINT N° 3 : rapport d'activité 2005 / 2006.

Les principaux indicateurs de l'Agence s'inscrivent dans la continuité des années antérieures avec une augmentation des effectifs scolarisés, des enseignants, et d'excellents résultats aux examens et concours. L'Agence a accentué ses efforts sur l'aide à la scolarisation, la formation des personnels, la politique d'enseignement des langues, et l'internationalisation des établissements. La nouveauté réside dans la compétence de l'Agence en matière immobilière depuis l'arrêté du 19 mai 2005.

Le conseil d'administration de l'Agence approuve le rapport d'activité 2005/2006

VOTE POUR : 14

CONTRE : 5

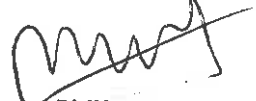
ABST. : 3

Pour exécution,
La Directrice



Maryse BOSSIÈRE

Le Président



Philippe ETIENNE

Destinataires

Monsieur le ministre des affaires étrangères,
Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie
Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat.